

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

BUREAU DE COMMUNAUTÉ Séance du 1^{er} juin 2017 à 18h30

Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	Départ après la 2 ^{ème} délibération
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SERRIERES EN CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 2 ^{ème} délibération
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

SAINT PIERRE DE CURTILLE Sylvie L'HEVEDER

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISIERE	Directeur général adjoint - pôle Développement
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur Pôle Eau
Françoise GRAVIER	Directrice du pôle ressources

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

Thibaut DERRIEN
Véronique MERMOUD
Christian BERGER
Catherine FABBRI
Martine REVOL
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON

Chargé de mission Plan Climat
Responsable Urbanisme
Responsable Maîtrise d'ouvrage
Responsable Politique de la ville
Directrice de cabinet
Responsable juridique/assemblées
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 24 mai 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 136 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 14 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (30 présents et 31 votants).

POLITIQUE DE LA VILLE

Protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain de Marlioz Diagnostic des copropriétés Demande de subvention à l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat)

Monsieur le Président rappelle que le quartier de Marlioz a été retenu par l'Etat comme quartier prioritaire de la politique de la ville et comme relevant d'une priorité régionale d'intervention au titre des financements de l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU).

Il a, à ce titre, fait l'objet d'un protocole de préfiguration qui a fixé les études à conduire avant de pouvoir conclure une convention pluriannuelle de renouvellement urbain, selon les modalités prévues par le règlement de l'ANRU.

Approuvé par le conseil communautaire du 10 décembre 2015 et signé avec les partenaires concernés le 7 juillet 2016, ce protocole de préfiguration a notamment prévu qu'un diagnostic soit conduit sur les copropriétés privées afin d'identifier d'éventuelles fragilités et des moyens d'intervention, en lien avec les services habitat de Grand Lac et de la Ville d'Aix-les-Bains.

Ce diagnostic, d'un coût estimé à 25 000 € HT (30 000 € TTC), peut bénéficier d'un subventionnement de l'ANAH représentant 50 % du montant HT des dépenses réalisées.

En conséquence, Monsieur le Président propose au bureau de communauté qu'une subvention de 12 500 €, représentant 50 % du coût prévisionnel HT des études de diagnostic soit sollicitée auprès de l'ANAH.

Les crédits correspondants à l'étude à conduire sur les copropriétés sont inscrits au budget, service 1151

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la demande de subvention.
- AUTORISE le Président à signer les demandes de subvention et tous les actes nécessaires à la réalisation du diagnostic prévu au protocole pour les copropriétés privées concernées,

Aix-les-Bains, le 1er juin 2017

Dominique DORD
Président de la CALB



- Délégués en exercice : 32
- Présents : 28
- Votants : 29
- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Politique de la ville - Protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbains de Marlioz - Diagnostic des copropriétés - Demande de subvention à l'ANAH (Agence nationale pour l'Amélioration de l'Habitat)

Date de transmission de l'acte : 08/06/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 08/06/2017

Numéro de l'acte : d1905 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170601-d1905-DE

Date de décision : 01/06/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement